

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317247-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 mai 2023

Publié le 25 mai 2023

Suite à la convocation en date du 28 avril 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 15 MAI 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS, Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT, Marie SANDRA.

OBJET : Mise à disposition du Département de locaux sis 5 rue d'Alger à Cambrai, propriété de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, pour le regroupement des services de la Maison Nord Emploi.

Vu le rapport DI/2023/160

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, du 2^{ème} étage des locaux, sis rue d'Alger à Cambrai, pour une surface d'environ 150 m², par la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au Département du Nord, à charge pour ce dernier de réaliser les travaux d'aménagement, et de rembourser les frais de fonctionnement à la CAC tel que présenté ci-joint en annexe ;
 - d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et tous documents correspondants à cette affaire ;
 - d'imputer les dépenses liées à la réalisation des travaux d'aménagement des locaux sis rue d'Alger à Cambrai, d'un montant estimé à 60 000 € TTC sur l'opération 33002OP004.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 39.

Monsieur SIEGLER et Madame LABADENS sont respectivement Président et Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

53 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ZOUGGAGH.

Vote intervenu à 17 h 41.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 71 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ANNEXE MISE A DISPOSITION AU BENEFICE DU DEPARTEMENT

Commune Bénéficiaire	Objet	Nature de la mise à disposition Conditions et observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission permanente
<p>Immeuble sis 5 rue d'Alger à Cambrai Partie du 2ème étage pour une surface d'environ 150 m²</p> <p>Propriétaire : Communauté d'Agglomération de Cambrai</p> <p>Bénéficiaire : Département du Nord Maison Nord Emploi</p>	<p>La mise à disposition a pour objet de regrouper sur un même site les services de la Maison Nord Emploi, ci-après cités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service orientation et relations aux locataires ; - Service coatching ; - Service offre d'insertion du territoire ; - Service relations aux entreprises ; <p>Les deux derniers services (13 agents) rejoignant les premiers.</p>	<p><u>Conditions financières :</u></p> <p>Gratuité de loyer moyennant la réalisation par le Département, à ses frais, des travaux d'aménagement nécessaires à l'hébergement des services (coût estimé à 60 000 € TTC) et le remboursement par celui-ci des charges locatives (eau, électricité, chauffage, nettoyage, maintenance locative) au prorata de la surface occupée (coût estimé à 9 000€)</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>Six années renouvelables annuellement tacitement, sans pouvoir dépasser une durée totale de douze années.</p> <p><u>Effet :</u></p> <p>Mars 2023 demande de prise de possession anticipée.</p>	<p>Mise à disposition du Département sans paiement de loyer mais avec remboursement des charges locatives et moyennant la réalisation des travaux d'aménagement par le Département, à ses frais.</p>	<p><u>Opération</u> 33002OP004</p>	<p>Mise à disposition du Département sans paiement de loyer mais avec remboursement des charges locatives et moyennant la réalisation des travaux d'aménagement par le Département, à ses frais.</p>

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 15 mai 2023

OBJET : Mise à disposition du Département de locaux sis 5 rue d'Alger à Cambrai, propriété de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, pour le regroupement des services de la Maison Nord Emploi.

Le Département du Nord a été un des premiers à contractualiser avec l'Etat, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté en décembre 2018 et à afficher ainsi son engagement pour l'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en vue de leur retour rapide à l'emploi. Après une expérimentation menée depuis 2017 à la Maison Départementale Insertion et Emploi de Lille (MDIEL) qui a permis de valider ce déploiement, ce sont six autres MDIE qui ont vu le jour dans le Nord dont celle située à Cambrai, logée dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis (CAC) 5 rue d'Alger.

La Maison Nord Emploi (anciennement MDIE) de Cambrai occupe ainsi actuellement, pour son service orientation et relations aux allocataires et son service coaching, une surface de 272 m² répartie au rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'immeuble 5 rue d'Alger à Cambrai, moyennant le versement par le Département d'un loyer de 49 450 € TTC, charges comprises, pour l'année 2022.

Dans le cadre de la réorganisation des services sociaux départementaux (Comité Technique du 30 septembre 2022), dans un souhait d'efficacité et de proximité auprès des Nordistes, le Département a souhaité développer des Maisons Nord Emploi (MNE) en territoire, dépendant du Pôle Maison Nord Emploi (PMNE) au sein de la Direction Générale Retour à l'Emploi et Action Sociale (DGAREAS), et regroupant les 4 services suivants :

- Orientation et relations aux allocataires,
- Offre d'insertion du territoire,
- Coaching,
- Relations aux entreprises.

Le développement de ces missions et activités a nécessité la recherche de surfaces complémentaires. La CAC a de fait accepté la mise à disposition, à titre gratuit, d'une surface complémentaire de 150 m² située au 2^{ème} étage du bâtiment déjà occupé par le Département, permettant ainsi le déploiement des nouveaux services (service offre d'insertion du territoire et service relations aux entreprises) actuellement installés au sein des locaux loués au 42/44 rue des rôtisseurs.

Le Département prendra à sa charge les travaux d'aménagement de ces surfaces selon le descriptif repris en annexe et dont le montant a été estimé à 60 000 € TTC.

Il remboursera également à la CAC les charges de fonctionnement (fluides, eau, électricité, chauffage) au prorata de la surface complémentaire occupée.

La mise à disposition est proposée par la CAC pour une durée de 6 ans renouvelable sans pouvoir excéder 12 années. Elle sera formalisée par une convention entre les parties.

La dépense correspondante à la réalisation des travaux sera imputée sur l'opération 33002OP004.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit du 2^{ème} étage des locaux, sis rue d'Alger à Cambrai, pour une surface d'environ 150 m², de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) au Département du Nord, à charge pour ce dernier de réaliser les travaux d'aménagement, et de rembourser les frais de fonctionnement à la CAC tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et tous documents correspondants à cette affaire ;
- d'imputer les dépenses liées à la réalisation des travaux d'aménagement des locaux sis rue d'Alger à Cambrai, d'un montant estimé à 60 000 € TTC sur l'opération 33002OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33002OP004	33002E05	54 760 000 €	6 043 812,96 €	60 000 €

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine